

Référence : C.N.252.2017.TREATIES-XXVII.8.c (Notification dépositaire)

PROTOCOLE ADDITIONNEL DE NAGOYA – KUALA LUMPUR SUR LA
RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION RELATIF AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

NAGOYA, 15 OCTOBRE 2010

CUBA : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,
communiqua :

L'action susmentionnée a été effectuée le 26 avril 2017.

Le 26 avril 2017



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.